

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Agrandissement du Parc national suisse

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Agrandissement du Parc national suisse, 1997 – 2000*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 02.07.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

BERICHT
DATUM: 30.10.1997
LIONEL EPERON

A l'initiative du nouveau directeur du **Parc national**, Heinrich Haller, la surface de celui-ci devrait tripler à l'horizon de l'an 2000. A cette fin, un projet prévoyant l'établissement d'une zone mixte d'exploitation durable et de protection attenante au domaine actuel a été mis sur pied.¹

BERICHT
DATUM: 05.11.1998
LAURE DUPRAZ

La commission fédérale chargée de plancher sur l'agrandissement du **Parc national suisse** s'est mise d'accord sur un projet qui prévoit de partager le parc en deux zones distinctes: une zone centrale et une zone tampon. L'élargissement devrait permettre d'améliorer la protection et la biodiversité du parc. La zone centrale sera élargie de 30 km² et sera intensivement protégée. La zone tampon consistera en une ceinture de protection de 400 km² supplémentaires comprenant la moitié sud de la vallée de l'Engadine, de Pontresina jusqu'à la frontière avec l'Autriche.²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.03.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de l'extension du **Parc national**. Il a approuvé le projet de la commission fédérale ad hoc, dont l'objectif est de tripler la surface du parc en faisant passer la zone centrale de 169 km² à 200 km² et en créant une zone de protection de 300 km². Dans cette zone tampon, les activités humaines (chasse, pêche, agriculture et tourisme doux) seront tolérées, mais pas les nouvelles constructions. En outre, les habitants de la commune de Lavin (GR), commune pilote dans le cadre de l'élargissement du parc, ont donné leur feu vert (45 voix contre 26) à l'entrée de la région communale dans la future zone centrale élargie et dans la nouvelle zone tampon. Lavin est la première commune à s'être prononcée sur le projet d'agrandissement qui devra encore passer par les Chambres fédérales (le message de l'exécutif sur la modification de la loi sur le Parc national est attendu pour l'été 2000), le Conseil d'Etat des Grisons (ordonnance) ainsi que les autres communes concernées par l'agrandissement.³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 04.12.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Le 1er août, la commune de Lavin (GR) a remis officiellement, après approbation du Conseil fédéral, les «Lajs de Macun» à la Commission fédérale du **Parc national**. L'intégration de la région des «**Lajs de Macun**», haut plateau sauvage parsemé d'une dizaine de lacs de montagne d'une surface de 3.6km², était le premier agrandissement significatif que connaissait le Parc national suisse dans le canton des Grisons depuis 1939. L'élargissement aux lacs glaciaires de Macun était la première réalisation d'un important projet d'extension du Parc national qui prévoyait un agrandissement de la zone centrale et la création d'une zone tampon de 300km². Toutefois celui-ci ne sera effective qu'après une modification de la loi fédérale sur le parc national par le Conseil fédéral, mais surtout après l'acceptation par les vingt autres communes du projet d'extension du Parc national suisse. La Commission fédérale des parcs nationaux a décidé de faire l'offre directement aux communes. Dans les faits, rien ne devait changer qualitativement et quantitativement à l'agrandissement, il y aurait même une réduction entre Zernez et Lavin (GR). Profitant de la votation communale pour s'exprimer sur la question, **les habitants de Zernez ont refusé en décembre l'agrandissement du Parc national**. Concrètement par 227 non contre 145 oui, la commune a refusé de donner du terrain à la zone tampon. Le non de Zernez pose un problème pour la continuation de l'agrandissement du Parc national, car la commune se trouve au centre de celui-ci.⁴

1) BùZ, 10.4, 12.7, 14.7 et 27.12.97; TA, 25.7.97; SGT, 4.9.97; BZ, 10.9.97; BaZ, 30.10.97

2) BZ, 5.11.98

3) BùZ, 6.5.99; NZZ, 27.5.99; Presse du 24.3.99

4) Bund, 2.8.00; TA, 4.12.00.